

29 décembre 2018 (mail envoyé par le formulaire en ligne)

- Lettre destinée à tous ceux qui voudront bien la lire :

Cela fait des années maintenant que la municipalité , sous l'impulsion de son ex-maire Mr Bernard , a entrepris de restructurer l'urbanisme de notre commune .

Pour moi , ayant réussi , de justesse à l'époque , à acheter un lot du lotissement communal "Les chênes verts" et à y faire bâtir une très modeste maison en 1974-75 , le cauchemar débute en 2003 lors de la modification du PLU qui fait passer ma parcelle de la zone pavillonnaire à une zone de construction d'immeubles .

J'ai tenté alors d'alerter mes voisins d'en face , riverains de la rue Beaumanoir , également concernés par ce nouveau zonage , en vain malheureusement .

Lors de l'enquête publique qui s'en suit , le commissaire enquêteur m'objecte que je suis protégé par le règlement de notre lotissement (qui avait été conservé) . Difficile à croire mais enfin ...

Puis arrive la loi Alur , aussitôt signalée par Mr Bernard , qui rend obsolète le règlement précédent et lui donne carte blanche : la zone "construction d'immeuble" est confirmée , avec une densité et des hauteurs permises bien améliorées !

Une nouvelle enquête publique s'en suit (2016) , beaucoup de Thoréfoléens déposent des protestations . Là on n'est pas déçu , à part quelques petites modifications , le commissaire pose plusieurs questions à Mr Bernard et valide sans réserve toutes ses réponses . Pour ma part je lui avais demandé ce qu'il pensait de la réponse de son homologue de l'enquête précédente au vu des nouvelles réglementations : question écartée d'emblée , genre défaut de procédure , plus d'actualité ! et rien du tout sur mon refus de laisser démolir ma ma maison .

A ce sujet d'ailleurs ne croyez surtout pas qu'on viendra vous voir pour essayer de comprendre pourquoi vous vous attachez à votre pavillon , dans lequel vous avez , au fil des années (45 ans bientôt) , effectué vous-mêmes pas mal de travaux d'aménagement puis d'entretien , où vous avez élevé vos enfants , les avez envoyés à l'école , puis recevez maintenant vos petits -enfants .

Ces deux Messieurs , le commissaire-enquêteur et Mr Bernard , sont bien passés , en voiture , dans ma rue , sans s'arrêter , et Mr Le Maire a juste montré du doigt (nous étions là justement , dehors , en famille) ma maison au commissaire qui a acquiescé de la tête , mais qui n'a donc nullement enquêté , et ça sera pareil lors de la prochaine "enquête" .

Je peux même ajouter qu'il n'a pas répondu non plus à d'autres lettres de protestation et que certaines contestations , pourtant bien écrites et déposées en bonne et due forme à la Mairie ont ensuite totalement disparue du rapport final .

Vous me direz peut-être que Mr l'ex-Maire nous a assurés publiquement que , lui ou son équipe au pouvoir ne nous exproprieront pas et qu'on pourrait finir notre vie , si c'est notre désir dans notre maison .Bon , croyons-le , mais ceci ne l'a pas empêché d'ajouter que déjà , plusieurs propriétaires concernés par ce "sympathique" renouvellement urbain étaient en pourparler avec des promoteurs . Message on ne peut plus subliminal " N'attendez pas trop pour faire de même , enfin ! " .

Toujours est-il que le lendemain de la réunion publique , un "requin" s'est présenté à ma porte pour négocier !

Depuis se succèdent , publications dans l'AMI , réunions publiques , projets de ZAC multisites maintenant , qui enfoncent le clou et font inévitablement monter la pression et n'améliorent sûrement pas la santé sur des organismes évidemment de plus en plus vieux .Pas vraiment facile à vivre sereinement .

Il est vrai que notre Maire actuel (AMI de Juillet-Août 2018), nous accorde un délai raisonnable : "Il a fallu 20 ans pour terminer la ZAC de La Vigne...Il en faudra encore 20 autres pour terminer cette future ZAC " , vu notre âge actuel il y a de grandes chances qu'elle (ou son successeur) y parvienne ,sans doute même avec un peu d'avance si les pressions continuent .

En tout cas , contrairement à d'autres déclarations de Mr Bernard proclamant , à plusieurs reprises , que toutes ces modifications sont faites pour le bien de nos enfants et petits-enfants , ni les uns ni les autres , même s'ils le souhaitaient , ne pourront jamais occuper notre maison .

Pour conclure , je vois dans les avis ici donnés , que beaucoup s'inquiètent de la hauteur des immeubles qui pourraient se dresser devant leur habitation (qui se dresseront) , d'autres s'inquiètent pour les écureuils , les hérissons , etc ... d'accord mais pour les maisons , pas du tout en ruines , que l'on va rayer de la carte , comme si elles n'avaient jamais existé , de gens plutôt âgés qui ont , avec leurs impôts locaux , depuis des années et des années , financé les équipements de la commune , qui n'existaient pas à leur arrivée ,dont leurs enfants n'ont même pas profité (quelle était l'école publique en 1975 ? et les transports scolaires les années suivantes , quelle salle des sports ? par rapport à maintenant) ?

Par contre , bien peu mettent en doute la nécessité réelle , par exemple , de construire une double barre d'immeubles de 17m de haut des deux côtés de la rue Beaumanoir entre le carrefour de la rue Beauséjour et la place Anne de Bretagne .

Il est dommage que , du moment que l'on n'est pas concerné directement , tous ces projets paraissent , ou bien indifférents , ou bien tout à fait justifiés .

Attendez un peu qu'un nouveau PLU s'attaque à votre maison .

En attendant donc , les décideurs jouent sur du velours , après toutes ces "concertations" , ils décideront dans l'intérêt de tous , qui n'est bien sûr pas égal à la somme des intérêts particuliers !

CQFD .

P.S.: pouvoir écrire ici son avis , c'est bien mais je regrette que l'on ne dispose que de 2 lignes , ce qui ne rend pas très pratique la relecture et sa mise en forme .